

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

DELIBERATION N°CP2023- 04/5/30 DOSSIER N°5703	ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX ÉLEVEURS ATTRIBUTION DES AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ACHAT DE SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES FOURRAGÈRES
--	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX
ÉLEVEURS
Attribution des aides départementales à l'achat de semences de prairies
et de cultures fourragères**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

*compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération N°CD2022-12/4/31 du 16 décembre 2022 relative au SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX
ÉLEVEURS SUITE AUX ALÉAS CLIMATIQUES 2022 - AIDES DÉPARTEMENTALES À L'ACHAT DE
SEMENCES DE PRAIRIES ET DE CULTURES FOURRAGÈRES,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-04/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions sollicitées au titre du dispositif départemental d'aide exceptionnelle à l'achat de semences de prairies et de cultures fourragères à destination des éleveurs suite aux aléas climatiques survenues en 2022, et récapitulées dans le tableau ci-annexé, pour un montant de 70 731,00 € ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires à l'exécution de la présente décision seront imputées au Budget départemental, Chapitre 65 – Article 65748 – Sous-Compte AGRI SECHE - SUBVENTIONS AGRICULTURE SÉCHERESSE Fonction 6312.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET